

Entretien avec Laurent Serge Etoundi Ngoa, Minpmeesa

Le 10 septembre, 2015



Entretien vérité avec le Minpmeesa, M. Laurent Serge Etoundi Ngoa

Monsieur le ministre, la Banque Camerounaise des PME (BC-PME) a enfin ouvert ses portes. L'avènement de cette institution pourra-t-il garantir la liquidité et la compétitivité des PME ?

L'avènement de la banque ne peut ni garantir la liquidité encore moins la compétitivité des PME entièrement, parce que la compétitivité a plusieurs aspects dont le plus important est le volet technique. D'accord, le volet financier fait vraiment défaut dans ce secteur, mais à la base, pour que ce dernier soit utile, il faut déjà une compétitivité technique de la PME. Cela veut dire que ça doit être une entreprise qui investit dans un domaine porteur et qui a un système d'organisation compétitif. Quand on dit qu'il faut un business plan bancable, cela veut dire que tout ce que vous faites doit être clair et précis. Il ya pas mal de choses qui font que lorsque cette PME a déjà tout cela, si elle va à la banque pour demander de l'argent, on pourra faire quelque chose pour elle.

Le gouvernement a mis en place plusieurs structures pour mieux encadrer ce secteur d'activité. Quel est leur apport dans la structuration et l'encadrement des PME ?

La PME camerounaise n'est pas isolée dans son environnement. Elle est semblable à celle qu'on retrouve dans de nombreux pays de même niveau de développement sur le Cameroun. A part les problèmes spécifiques à leur environnement, les PME sont confrontées au problème de financement, de renforcement de capacités techniques et d'environnement des affaires. Les institutions qui ont été créés utilisent des instruments qui permettent de résoudre la plupart de ces problèmes. Notamment le CFCE pour permettre une création plus fluide des entreprises. Mais jusqu'ici, les gens ne respectent pas les procédures, ce qui rallonge les délais. Si tout le monde se met à la même règle prescrite, on devrait créer des entreprises en 48h. Ces structures d'encadrement permettent également d'avoir une politique fiscale maîtrisée au niveau de l'entreprise. En plus, vous êtes à l'école de la bonne fiscalité. En dehors de l'APME qui a été créée et qui tient lieu de bras technique de l'État en ce qui concerne l'encadrement des entreprises, il ya aussi la BC-PME et la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat (BSTP). Avec les grands chantiers en cours, ces parts de marché que le gouvernement estime de droit pour nos PME à près de 30% doivent être gagnées si nous avons des entreprises performantes. Les PME doivent elles-mêmes nous permettre de réussir cette opération visant à mettre en place des structures compétitives ayant les capacités techniques, managériales et financières nécessaires.

Où en êtes-vous avec le processus de migration des entreprises du secteur informel vers le formel?

Les entreprises que l'on retrouve dans le secteur informel ne sont pas nécessairement des PME. On préfère les appeler les acteurs du secteur informel. Ceux-ci ont des voies pour venir dans le formel. Quand ils passent par exemple par l'artisanat, ils deviennent des entités connues qui sont enregistrés dans les communes où l'activité se passe au quotidien. Ce qu'on recherche quand on sort de l'informel, c'est la légalité. Et dans cette quête, il faut une autodiscipline ou faire recours au Minpmeesa. Donc à ce jour, le problème de l'informel a une solution. Mais il faut qu'elle soit acceptée par les promoteurs des PME eux-mêmes. Nous n'allons pas faire la police derrière ces structures, mais plutôt les encourager à travers tous les dispositifs.

Les promoteurs de PME adhèrent-ils à la nouvelle donne impulsée par les pouvoirs publics ?

Les PME existent bien avant la création du Minpmeesa en décembre 2004. L'appel a toujours été le même. Aujourd'hui, nous avons besoin qu'ils suivent cette ligne, pour que leurs affaires puissent prospérer. Nous faisons appel aux centrales patronales, pour demander de veiller à ce que les gens adhèrent à leur niveau, pour éviter les délits tels que la fraude fiscale. En terme de bilan, ça évolue beaucoup. Les promoteurs de PME comprennent de plus en plus le bien fondé. Quand ils assistent aux foras et autres salons de l'artisanat, ils comprennent que l'État ne lésine sur aucun moyen pour les accompagner. Il ya des success-story comme celle d'un artisan qui a gagné quatre prix dans la section menuiserie et s'est lancé dans la création de quatre entreprises. La BC-PME et l'APME constituent une avancée significative.

L'une des difficultés rencontrées est la qualification des promoteurs des PME qui pour la majorité ne sont pas de véritables entrepreneurs, mais des hommes d'affaires. Comment le gouvernement travaille t-il à renforcer leurs capacités managériales ?

Le problème se situe à deux niveaux. Vous avez l'argent et vous décidez de faire dans la vannerie et de créer une PME. l'État ne vous a pas obligé à investir dans ce secteur et ne va

donc plus vous empêcher d'y aller non plus. C'est ça une économie libérale. Une fois l'entreprise mise sur pied, on se rend compte que vous n'avez pas les capacités requises. L'État doit d'abord élaborer un diagnostic pour voir ce qui ne va pas. En suite, il doit mettre sur pied des modules pour renforcer ce que vous n'avez pas. Et il est conseillé pour un promoteur illettré de recruter un personnel qui a un niveau intellectuel acceptable pour qu'on puisse leur donner un module d'entrepreneuriat. Ce sont ceux qui gèrent qui retiennent l'attention de l'État, lequel va faire une mise à niveau.

Maintenant, il ya le cas d'une entreprise déjà fonctionnelle, qui a un personnel peu qualifié. Le promoteur se doit de les renvoyer suivre une formation. C'est ce qui manque à nos entreprises aujourd'hui. Il ne faudrait pas que les promoteurs de PME pensent que c'est l'État qui est bénéficiaire de la mise à niveau de leur personnel. Les deux doivent se mettre ensemble pour accepter de faire ce travail. C'est ce qui justifie les nombreux programmes dans lesquels l'État est engagé avec les structures internationales telles que l'Onudi et l'Union Européenne, pour garantir une meilleure mise à niveau des entreprises. L'État fait ce qu'il doit faire et il faut en retour que les responsables d'entreprises prennent le relais.

Quid du volet entrepreneurial?

Maintenant s'agissant du volet entrepreneurial, il faut qu'on ait de véritables entrepreneurs et non des hommes d'affaires comme c'est souvent le cas et qui ne sont pas qualifiés. Un entrepreneur est celui qui sait ce qu'on appelle une entreprise et les règles de fonctionnement qui la régissent. Cela s'apprend à l'école de nos jours. Il ya de nombreuses institutions qui ont pour rôle de former à la science entrepreneuriale. Le milieu où on apprend cela est un incubateur. Aujourd'hui le gouvernement met beaucoup d'argent sur l'incubation. Une personne incubée peut déjà commencer à créer son entreprise. Une fois que c'est fait, l'État doit mettre sur pied des internats d'attentes où ces jeunes entreprises doivent acquérir la maturité. C'est pour ça qu'il ya des pépinières d'entreprises qui ont été créées. Ben sont en cours de réhabilitation comme celle d'Edéa. Le projet développé avec les japonais va permettre à chaque capitale régionale d'avoir une pépinière d'entreprise.

Lire également : [les incubateurs d'entreprise](#)

Le chef de l'État a également donné les instructions pour que la ville de Binguéla soit dotée d'un incubateur, de même qu'à l'Essec, à la faculté de génie industriel de Douala, à la Fasa de Dschang et à l'Institut du Sahel à Maroua. De ces incubateurs, sortiront des gens outillés professionnellement qui iront attendre 12 mois dans une pépinière d'entreprise avant de savoir où ils iront s'installer définitivement. C'est toute une chaîne. À l'horizon 2035, le Cameroun devra avoir des entrepreneurs de très haut niveau, dans la mesure où on a de grandes institutions et des écoles spécialisées dans nos universités, des facultés dédiées à la professionnalisation, sans compter les centres de formation que le ministère en charge de l'emploi développe.

Après toutes ces mesures mises en place pour accompagner ces PME, qu'est ce que le gouvernement en attend pour la création des richesses et des emplois ?

La PME camerounaise occupe plus de 95% du tissu économique du Cameroun. Le dernier recensement mené par le ministère en charge de l'économie avec le concours de l'Institut National de la Statistique en 2010 a dénombré près de 94 000 entreprises au Cameroun dont près de 91 000 relèvent du secteur de la PME. Et en termes de contribution dans le PIB, elle

ne contribuait qu'à près de 36%. Moins de 8% des entreprises des structures économiques du Cameroun contribuent à près de 64% de notre PIB. Imaginez-vous que les PME contribuent pour 50%, nous serons déjà un pays émergent. Donc les PME doivent faire un effort pour que les 14% qui restent puissent être comblés. Le gouvernement attend sa que les PME s'améliorent avec tout ce qu'il leur donne comme structures d'encadrement afin que nous soyons émergents bien avant 2035.

Source : Cameroun Tribune